



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/355
7 août 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Huitième session
Carthagène, 8 février 1992

COMMERCE, DEVELOPPEMENT ET NOUVEAUX DEFIS INTERNATIONAUX :
VERS UN PROGRAMME D'ACTION POUR UNE MEILLEURE COOPERATION
MULTILATERALE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE - ELEMENTS
D'UNE CONTRIBUTION A LA HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Communication reçue de la Mission permanente de l'Italie,
au nom des Etats membres du Groupe B

Note du secrétariat de la CNUCED

Le Secrétaire général de la CNUCED a reçu la communication ci-après,
datée du 25 juillet 1991, de la Mission permanente de l'Italie :

"Je vous prie de trouver ci-joint le document OCDE/GD (91)127,
publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE, qui
contient un large éventail d'idées et de suggestions concernant
les principaux thèmes du développement et les moyens d'améliorer
la coopération internationale.

Au nom du Groupe B, je viens vous demander de considérer le document
susmentionné comme un document officiel de la huitième session de
la Conférence et de le faire distribuer aussitôt que possible à tous
les pays intéressés (à cette fin, le nombre voulu d'exemplaires sera mis
à la disposition de votre secrétariat).

Le document joint ne saurait être considéré comme un document
de négociation; néanmoins, il représente assurément une contribution
à la réalisation, à la prochaine huitième session de la Conférence,
d'un consensus sur les conditions requises pour un développement effectif
et une expansion durable de l'économie mondiale dans le cadre d'un
véritable partenariat entre pays développés et pays en développement."

Conformément à cette requête, le document joint est distribué en tant
que document de la Conférence.

DIFFUSION GÉNÉRALE

OCDE/GD(91)127

**COMMERCE, DEVELOPPEMENT ET NOUVEAUX DEFIS INTERNATIONAUX :
VERS UN PROGRAMME D'ACTION POUR UNE MEILLEURE COOPERATION MULTILATERALE
ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

ELÉMENTS D'UNE CONTRIBUTION À LA HUITIÈME SESSION DE LA CNUCED

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Paris 1991

35885

Ta. no. 57474

PREFACE

La fin de la guerre froide et les changements spectaculaires qui, à travers le monde, conduisent à la démocratie pluraliste, au respect des droits de l'homme et à une économie de marché concurrentielle rendent possibles de nouvelles approches des relations entre pays développés et pays en développement. Les impératifs du développement et les objectifs prioritaires de la coopération internationale font l'objet d'un consensus de plus en plus large. Une évaluation nouvelle de la nature et de l'ampleur des tâches de développement des années à venir gagne du terrain. Dans la Déclaration sur la coopération pour le développement dans les années 90 qu'ils ont publiée en décembre 1989, les ministres de la coopération et les responsables des organismes d'aide des pays du CAD ont affirmé que :

"Les pays développés et les autres pays économiquement avancés ne peuvent pas rester isolés dans des enclaves de prospérité alors même que les autres pays du monde sont confrontés à une aggravation de la pauvreté de masse, à l'instabilité économique et financière et à la dégradation de l'environnement. Outre que cela est inacceptable d'un point de vue humanitaire, les conditions de vie dans les pays développés à l'avenir sont liées au progrès économique, à la préservation de l'environnement et à la paix et à la stabilité dans le monde en développement."

C'est dans cette perspective que les gouvernements des pays Membres de l'OCDE sont convenus en juin 1991, lors de la réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres, de continuer à s'efforcer, au sein de l'Organisation, de définir de nouvelles approches. Ils ont vu dans la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'ouvrira prochainement l'occasion de démontrer la volonté d'approfondir le nouveau consensus sur les conditions requises pour la réalisation de réels progrès sur la voie du développement et d'une expansion durable de l'économie mondiale, dans le cadre d'un véritable partenariat entre pays développés et pays en développement.

Le présent document constitue une contribution de l'OCDE à cette fin. Il a été mis au point à la faveur d'un examen détaillé par le Groupe du Conseil chargé de consultations en vue des grandes réunions internationales. Ce n'est pas un document à négocier. Il indique en fait le genre de résultats qu'il devrait être possible d'obtenir à la huitième session de la CNUCED, en faisant du consensus international qui commence à se former sur les priorités en matière de développement la base d'une nouvelle ère de coopération entre pays développés et pays en développement, qui couvrira toute la décennie et se poursuivra au XXIème siècle.

Ce document a été mise en diffusion générale sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Copyright OCDE, 1991

I. LE CONTEXTE -- DEFIS A RELEVER ET POSSIBILITES A SAISIR DANS LES ANNEES 90

1. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale ne s'est jamais trouvée en présence de pareille conjonction de défis et d'occasions d'une importance fondamentale. Ainsi s'ouvre une période offrant de nouvelles possibilités d'instaurer un ordre mondial de paix et de coopération, mais des problèmes et des risques extrêmement graves font tout autant partie de la réalité de l'heure. Il faudra préserver et renforcer les grands acquis de la coopération économique internationale des dernières décennies. Un cadre multilatéral ouvert et de plus en plus large est indispensable pour organiser les efforts mondiaux d'ajustement économique et de développement de la période à venir. Tous les acteurs, anciens et nouveaux, développés et en développement, doivent être en mesure de promouvoir et d'appliquer des stratégies durables, misant sur les mécanismes du marché et orientées vers la croissance pour faire fonctionner leurs économies et élargir leur rôle dans l'économie mondiale, en ayant pleinement confiance dans l'adéquation, l'efficacité et l'équité des principes fondamentaux du système multilatéral. Ils devraient aussi être en mesure d'adopter des stratégies de coopération pour maîtriser les problèmes économiques et sociaux et pour ramener les dépenses militaires à un niveau légitime dans le nouveau contexte des questions de sécurité.

2. Un tel cadre multilatéral revêt une importance cruciale qui est plus largement reconnue que jamais. De fait, il est essentiel de définir des règles du jeu internationales dans des domaines toujours plus nombreux de l'activité économique intérieure et internationale. D'un autre côté, les mécanismes politiques nécessaires pour faire progresser et soutenir le système multilatéral deviennent plus complexes que jamais. La multiplication des acteurs et des questions à traiter, conjuguée à la nécessité de résoudre des problèmes qui ne datent pas d'hier si l'on veut continuer à progresser, est souvent à l'origine d'intenses difficultés que seules des actions courageuses et une coopération universelle et permanente permettront de surmonter. La participation et l'engagement de tous les pays dans cette phase décisive sont indispensables si l'on veut que le cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutisse à des résultats substantiels dans tous les domaines couverts.

3. Les interactions entre les investissements, les échanges et la technologie contribuent à donner naissance à de nouvelles structures économiques mondiales. Les entreprises se placent de plus en plus dans une perspective internationale pour prendre leurs décisions en matière d'approvisionnements, de production et de commercialisation des biens et services. En conséquence, de profonds changements s'opèrent dans la localisation de la production ainsi que dans la composition par produits et la configuration géographique des échanges de biens et de services, et de nouvelles formes d'investissement international et de diffusion de la technologie font leur apparition. Un nombre croissant d'économies en développement participent activement à ces vastes transformations de l'économie mondiale. A mesure que le processus de globalisation de l'économie s'intensifie, la coopération multilatérale devient de plus en plus nécessaire, sur un nombre grandissant de questions de politique économique, si l'on veut éviter et réduire les frictions internationales.

4. Certes, pour qu'un développement véritable intervienne, c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de mettre en oeuvre les mesures qui s'imposent, mais, dans un monde de plus en plus interdépendant, il incombe tout particulièrement aux pays de l'OCDE de créer et de maintenir un environnement économique mondial favorable. Les Membres de l'OCDE savent qu'il ont des responsabilités particulières à assumer compte tenu de cette interdépendance croissante et qu'il importe d'agir dans le cadre d'un partenariat avec les pays en développement face à l'ensemble des grands problèmes économiques mondiaux. Ils reconnaissent que la mise en oeuvre de mesures internes appropriées est liée à un environnement économique international sain et sont conscients de l'importance de l'exemple qu'ils donnent. Ils s'efforceront de contribuer à créer les conditions nécessaires pour que s'instaure l'ordre multilatéral plus large indispensable à un développement durable, à la paix et à la prospérité, en acceptant et en partageant les responsabilités que cela implique.

5. La situation des pays en développement se différencie de plus en plus. Dans les années 80, les progrès économiques de plusieurs pays en développement, d'Asie en particulier, ont été remarquables. Nombre de pays en développement ont lancé de difficiles programmes d'ajustement structurel et de réforme de leurs politiques. Mais beaucoup ont vu leur sort empirer considérablement tout au long de la décennie. Les pays les moins avancés, en particulier, ont connu une sérieuse dégradation de leur situation économique, sociale et environnementale et nombre d'entre eux sont confrontés à un risque croissant de marginalisation dans un système d'économie de marché qui acquiert de plus en plus une portée mondiale. Il n'en reste pas moins que des progrès importants sont faits en matière de réformes visant à instaurer une économie de marché, de reconnaissance des droits de l'homme et de démocratie pluraliste.

6. Si l'on veut pouvoir réaliser et maintenir une croissance économique dans la décennie qui s'ouvre, il est indispensable que tous les pays formulent, dans les domaines de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales et de la technologie, des politiques cohérentes qui favorisent, en se renforçant mutuellement, un développement durable et à large assise.

7. La liste des défis à relever et des possibilités à saisir dans les années 90 est impressionnante :

Reconstruction politique et économique

- La transition vers la démocratie et l'économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale ;
- Le processus de réforme politique et économique engagé en Union soviétique ;
- Les progrès frappants réalisés en Amérique latine dans la voie de la démocratisation et de politiques économiques faisant fond sur les mécanismes du marché ;
- Les conséquences de l'invasion du Koweït par l'Irak ;
- Les progrès marqués vers la solution de conflits régionaux et de troubles civils ;

Développement, démographie et environnement

- Le problème des pressions excessives auxquelles les modes de développement en usage tant dans les pays développés que dans les pays en développement soumettent l'environnement mondial, régional et local, et les questions de politique nationale et internationale qui en découlent ;
- L'accroissement du chiffre absolu de la population vivant dans le dénuement, qui menace d'anéantir les progrès sociaux importants réalisés dans nombre de pays en développement ;
- Le taux d'accroissement démographique, qui est devenu insoutenable dans de nombreux pays en développement ;
- Les problèmes d'environnement exacerbés par les pressions démographiques liées à la pauvreté, comme celui de la surexploitation des ressources naturelles, et par l'insuffisance des capacités technologiques ;
- Les graves problèmes que pourraient poser les déplacements massifs de population dus aux progrès insuffisants du développement, à des troubles civils et aux catastrophes naturelles ;

Tendances et problèmes d'ordre économique et social

- Les progrès réalisés, au cours des années 80, dans le rétablissement des conditions d'une croissance soutenue et non inflationniste dans la zone de l'OCDE, progrès qu'il faut consolider et réaffirmer face aux problèmes nouveaux et aux situations nouvelles de ce début des années 90 ;
- Le processus dynamique d'ajustement structurel et de réforme économique interne dans lequel nombre de pays développés et de pays en développement sont engagés ;
- L'accélération du progrès des "nouvelles technologies", qui ouvre dans le monde entier des possibilités de croissance et de développement, mais intensifie en même temps les pressions et tensions concurrentielles ;
- La complexité des problèmes énergétiques mondiaux, où s'entremêlent des considérations géopolitiques, commerciales et financières, écologiques, technologiques et de développement ;
- Les multiples questions économiques, sociales et de sécurité que la rapidité des mutations structurelles et technologiques, l'inégalité des progrès du développement, les tendances démographiques divergentes et les problèmes politiques et ethniques non résolus posent sur le plan interne ou international aux pays développés comme aux pays en développement ;

Diversité des situations dans le Tiers monde

-- L'évolution économique et sociale des pays en développement se caractérise par une extrême diversité :

- . Un certain nombre d'économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est sont devenues des acteurs de premier plan dans l'économie de marché mondiale. Elles continuent à mettre en oeuvre avec succès des mesures de libéralisation économique et politique, ce qui se traduit par des transformations sociales, économiques et politiques d'étendue et d'intensité différentes dans chacune d'entre elles ;
- . En Amérique latine, de nombreux pays s'engagent dans la voie de changements historiques qui doivent conduire à des politiques économiques faisant fond sur les mécanismes du marché et à la démocratisation politique, mais leurs progrès sont inégaux et souvent fragiles ;
- . En Inde et en Chine, les importants efforts de réforme économique déployés dans les années 80 ont accéléré la croissance économique, mais de graves problèmes de stabilisation macro-économique et d'autres difficultés (de nature très différente, toutefois, dans l'un et l'autre cas) se sont fait jour et devront être résolus pour que les progrès se poursuivent dans les années 90 ;
- . En Afrique du Nord, la forte croissance de la population active persiste et dépasse les possibilités de création d'emplois, confrontant ainsi les stratégies de développement à un immense défi ;
- . C'est en Afrique subsaharienne que se posent toujours les problèmes de développement les plus difficiles. Toutefois, les efforts d'ajustement structurel commencent à produire un certain effet. D'importants faits nouveaux vont dans le sens du pluralisme économique et politique ;

Les changements qui se sont produits récemment en Afrique australe ouvrent de vastes perspectives nouvelles de paix et de progrès économique dans la région ;

Le système commercial multilatéral et son évolution

-- L'effort incessant, d'une importance cruciale, fourni pour que le cycle de négociations d'Uruguay aboutisse à des résultats substantiels dans tous les domaines couverts afin de :

- . contribuer à contrecarrer le protectionnisme et à promouvoir un système commercial mondial plus ouvert et entièrement intégré, dont tous les pays tireront avantage ;
- . soutenir les efforts courageux qu'un nombre considérable de pays en développement et les pays d'Europe centrale et orientale entreprennent pour intégrer davantage leurs économies respectives dans le système commercial mondial ;
- . étayer les efforts d'ajustement des pays en développement endettés ;

- Les questions d'ordre économique et institutionnel auxquelles, au-delà du cycle de négociations d'Uruguay, le GATT, la CNUCED, d'autres organisations internationales et la communauté mondiale dans son ensemble vont se trouver confrontés, du fait des interrelations de plus en plus étroites entre les échanges, l'investissement, la technologie et l'environnement, ainsi qu'entre les questions de politique nationale et internationale et les diverses juridictions compétentes ;
- La tendance croissante à la coopération et à l'intégration économiques régionales, qui peuvent stimuler le processus de libéralisation multilatérale et ne devraient contrevenir ni aux obligations internationales ni à l'objectif du maintien et du renforcement du système commercial multilatéral.

II. L'ELARGISSEMENT DU CONSENSUS SUR LES IMPERATIFS DU DEVELOPPEMENT ET LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

8. Au cours des années 80, le dialogue engagé au niveau mondial sur les politiques à suivre a progressivement conduit à des perceptions de plus en plus communes des problèmes de développement et des questions de gestion économique. Ces progrès ne manquent pas d'impressionner :

- Tous les pays en sont venus à admettre que l'interdépendance est une réalité fondamentale qui doit guider les discussions consacrées aux relations économiques internationales ;
- La diversité croissante des pays en développement a été de plus en plus reconnue ;
- Les débats sur l'ajustement structurel et les problèmes d'endettement ont permis d'améliorer le diagnostic porté, les remèdes prescrits et le soutien financier fourni ;
- Les grands pays développés ont reconnu l'importance d'une étroite coopération économique internationale fondée sur des politiques macro-économiques et structurelles nationales appropriées, qui favorisent une croissance non inflationniste et l'ajustement structurel et qui contribuent à éviter de soumettre les taux de change et les marchés des capitaux à des perturbations inutiles et non voulues ;
- La nécessité de renforcer et, le cas échéant, d'élargir le rôle des grandes institutions économiques internationales ainsi que la gamme des instruments dont elles disposent est reconnue par tous depuis quelques années. Il est maintenant nécessaire et possible d'améliorer également l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies dans les domaines économique et social.

9. L'évolution du climat politique et des mentalités contribue dans une large mesure à élargir la base d'un consensus :

- On reconnaît de plus en plus l'importance du système du marché, d'un secteur privé solide et d'administrations publiques efficaces pour le bon fonctionnement des économies, quel que soit leur stade de développement ;

- On considère aussi que des marchés efficaces doivent aller de pair avec un système de gouvernement participatif, garantissant la liberté et la sécurité des personnes, qui sont le fondement d'une large participation de la population aux mécanismes économiques et politiques ;
- On a largement admis la nécessité d'assurer un développement durable, sur la base de stratégies qui englobent les facteurs écologiques, économiques, politiques et sociaux qui revêtent une importance cruciale pour les progrès du développement à plus long terme. En adoptant maintenant des politiques et des normes appropriées, on peut prévenir l'apparition, dans l'environnement, de problèmes et de dommages susceptibles d'entraver le développement dans l'avenir.

10. Il est possible et souhaitable de tirer parti de tous ces changements et progrès intervenus dans le débat économique international pour créer un large consensus sur lequel puisse s'appuyer la coopération internationale pour le développement dans les années 90. Dans le cadre d'un pareil consensus il faudrait :

- Promouvoir la notion de partenariat efficace entre pays développés et pays en développement, fondé sur la reconnaissance des intérêts réciproques et des responsabilités communes ;
- Assigner un rôle primordial aux politiques nationales, considérant qu'elles sont un déterminant clé des progrès du développement, et chercher à renforcer les capacités nationales de concrétiser le potentiel de développement et de prendre en charge les problèmes nationaux, y compris celui de la pauvreté absolue ;
- Attacher une grande importance à une bonne administration de façon à favoriser la coexistence d'une gestion publique efficace, efficiente, équitable et responsable et du respect des droits et des chances de chacun, sans laquelle il ne saurait y avoir de développement durable, à large assise ;
- Insister sur un certain nombre d'orientations stratégiques, et tout particulièrement sur la mise en valeur des ressources humaines, le développement participatif et l'établissement d'un juste équilibre entre le secteur public et le secteur privé ainsi qu'entre le marché et les autres mécanismes d'affectation des ressources ;

- Souligner la complexité et la diversité des problèmes qui se posent dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du développement ;
- Resserrer les liens d'une importance critique entre le commerce et le développement en s'efforçant d'accroître l'adéquation, l'efficacité et l'équité du système multilatéral ;
- Identifier, tant dans les politiques des pays développés que dans celles des pays en développement, les paramètres clés qui porteront à son maximum la mobilisation des ressources intérieures et extérieures au service du développement ;
- Faire valoir que la notion de développement durable peut aider à concilier croissance économique et expansion des échanges avec la nécessité de préserver la base de ressources naturelles dans le long terme.

11. Les Membres de l'OCDE sont encouragés par les résultats des discussions qui se sont tenues récemment au niveau mondial sur le développement, en particulier par les idées générales qui ont été exprimées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération économique internationale, dans la SID et, s'agissant spécifiquement des pays les moins avancés, à la Conférence de Paris, car elles donnent à penser qu'un consensus conforme aux orientations définies ci-dessus est déjà en train de se former. Ils estiment aussi qu'un certain nombre de rapports importants, publiés récemment, ont fait avancer le débat sur le développement dans ce sens ; il s'agit des rapports de la Banque mondiale sur la pauvreté et sur les perspectives à long terme de l'Afrique subsaharienne, du rapport de la Commission du Sud, des rapports annuels du PNUD sur le développement humain et de la Déclaration sur la coopération pour le développement dans les années 90 adoptée en 1989 par le CAD. La convergence des réflexions sur les problèmes et les priorités des années 90 qui ressort de ces rapports ainsi que l'élargissement du champ des questions de développement, qui englobe désormais la conduite des affaires publiques, constituent une base prometteuse pour une coopération concrète.

III. ORIENTATIONS POUR DES POLITIQUES NATIONALES ET UNE COOPERATION INTERNATIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DANS LES ANNEES 90

12. Face à l'accélération du processus de la globalisation et du progrès technologique, tous les pays doivent plus que jamais formuler, dans les domaines de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales et de la technologie, des politiques cohérentes et synergiques concourant à une large diffusion et à la viabilité de la croissance et du développement économiques. Il incombe tout particulièrement aux pays Membres de l'OCDE de créer et maintenir un environnement économique mondial favorable. A cet effet, ils doivent relever des défis majeurs -- dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de tous -- notamment dans les domaines de l'ajustement structurel et de l'épargne nationale, comme on va le voir ci-après.

13. A leur tour, les pays en développement ont reconnu de plus en plus l'importance des politiques nationales, qui sont à la base de la réussite économique. L'éventail des défis que doivent relever les pays en développement est présenté ci-après.

14. Au niveau international, pays développés et pays en développement

doivent coopérer pour définir des politiques qui associent les objectifs communs suivants :

-- promouvoir une croissance économique durable et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, en particulier de ceux qui risquent de se trouver de plus en plus marginalisés ;

-- réduire les dépenses excessives d'armement ;

-- permettre une plus large participation des hommes comme des femmes aux activités de production en laissant le marché et l'initiative privée jouer pleinement leur rôle et en favorisant un partage plus équitable du fruit de ces activités ;

-- encourager le respect des droits de l'homme et la démocratisation, assurer un fonctionnement transparent et responsable des institutions publiques et garantir la primauté du droit ;

-- assurer le respect de l'environnement et freiner l'accroissement démographique lorsque celui-ci, trop élevé, fait obstacle à un développement durable ;

-- combattre la production, le trafic et la consommation illicites de stupéfiants.

A. Politiques nationales

a) Orientations pour les politiques des pays en développement

15. Les politiques des pays en développement devraient tendre à assurer à la fois une croissance économique à une large assise, un développement participatif et la stabilité, objectifs qui sont indissociables et se renforcent mutuellement.

16. La croissance est essentielle parce qu'elle permet les transformations structurelles fondamentales qui sont l'essence du processus de développement et en font la viabilité, fournit des emplois et crée les ressources nécessaires pour assurer les services sociaux de base et relever le niveau de vie. Il existe une large convergence de vues sur les éléments propices à une croissance et à un développement à large assise :

-- Des politiques et des systèmes d'incitation -- notamment la fixation des prix par les mécanismes du marché -- qui contribuent à une utilisation plus complète et plus productive des ressources nationales et une diversification de façon appropriée de la base de l'économie ;

-- La mise en place des conditions permettant au secteur privé productif de jouer un rôle plus important ;

- Des politiques et des institutions qui encouragent l'épargne intérieure (et le retour des capitaux en fuite) et son affectation à l'investissement productif ;
- La libéralisation des régimes commerciaux ;
- Les mesures économiques et financières qui permettent d'éviter des déséquilibres budgétaires et extérieurs insoutenables ;
- L'amélioration de la gestion budgétaire ;
- Une politique équilibrée de dépenses publiques, qui pèse avec soin les choix à faire entre les investissements, les programmes sociaux et les programmes militaires ;
- L'amélioration de l'efficacité, de l'accessibilité et de la viabilité des services collectifs ;
- Des systèmes d'imposition efficaces et équilibrés.

ii) La notion de développement participatif souligne l'importance, pour un développement durable et équitable, d'une vaste participation au processus productif et aux décisions, d'un large accès à l'éducation, au système de santé et aux autres services collectifs, et du partage des fruits du développement. Des politiques de croissance axées sur le marché peuvent contribuer à une participation accrue en amenant la grande masse de la population à prendre part au processus productif en faisant en sorte que la croissance soit plus porteuse d'emploi. Mais, elles doivent être étayées par des mesures et des programmes spéciaux qui privilégient la valorisation des ressources humaines, une meilleure répartition des revenus et l'accès aux ressources productives et aux services. Il importe qu'une stratégie du développement participatif comprennent les éléments suivants :

- Promouvoir les droits de l'homme, y compris par des systèmes juridiques efficaces et accessibles ;
- Donner la priorité aux programmes visant à assurer à toute la population, notamment aux pauvres, des services financièrement abordables, efficaces et viables, dans des domaines comme l'éducation, la formation et la santé, avec une large participation à la sélection, à l'administration et au financement de ces services ;
- Renforcer le rôle de l'initiative individuelle et communautaire et de l'entreprise privée, et faciliter un large accès au crédit et aux actifs productifs ;
- Instaurer un environnement qui sera favorable aux micro-entreprises et permettra de mieux orienter le dynamisme qui existe manifestement dans le secteur informel ;
- Fixer des critères afin de déterminer le rôle approprié de l'administration centrale et d'accroître celui des organisations locales et des ONG ;

- Permettre aux femmes de participer activement au processus de développement en tant que décideurs, productrices et dispensatrices de soins de base ;

iii) Parvenir à un développement durable et respectueux de l'environnement doit aussi être une tâche prioritaire. Sans une action vigoureuse, la base de ressources naturelles et l'environnement naturel des pays en développement pourraient subir des dommages irréparables et, en conséquence, leurs perspectives de développement pourraient être compromises. La pauvreté étant à la fois la cause et le résultat de la dégradation de l'environnement, améliorer la croissance et la participation au développement permet en partie de résoudre le problème de la gestion de l'environnement. Toutefois, l'attention portée aux effets de la croissance sur l'environnement et à la protection de l'environnement doit nécessairement être l'un des axes fondamentaux des stratégies de croissance.

17. Ces éléments des politiques intérieures valent pour tous les pays en développement quel que soit le niveau de leur revenu. Néanmoins, il peut y avoir lieu de privilégier certains éléments en fonction des circonstances particulières de certains pays en développement. Le Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a défini les principales priorités des politiques intérieures des pays les plus pauvres (Principe N° 2) et a confirmé nombre des conditions exposées ci-dessus.

b) Orientations pour les politiques des pays développés

18. Parallèlement aux efforts des pays en développement eux-même, les politiques menées par les pays de l'OCDE peuvent améliorer sensiblement les perspectives des pays en développement. Pour que l'économie mondiale parvienne à une intégration plus poussée dans les années 90, il importe essentiellement que les pays développés aient la capacité et la volonté de stimuler l'ajustement structurel. La libéralisation effective et plus poussée des échanges, y compris de services, et des investissements, la réforme des économies d'Europe centrale et orientale et leur intégration à l'économie de marché mondiale, ainsi que l'amélioration de l'accès des pays en développement aux marchés, en particulier dans des domaines sensibles, présupposent qu'un ajustement structurel interviendra dans les pays développés. Il s'agira probablement d'un ajustement de grande ampleur qui certes s'opérera en grande partie grâce à l'exploitation de possibilités nouvelles, mais qui rencontrera nécessairement une assez forte résistance due aux rigidités économiques et sociales et aux intérêts établis. Les gouvernements des pays développés devront faire preuve de fermeté face à la nécessité de poursuivre l'ajustement et de continuer à définir des stratégies positives dans les domaines voulus, en particulier les domaines social, éducatif, budgétaire et ceux de l'emploi et du marché du travail, ainsi que d'environnement, des transports et d'énergie.

19. La deuxième priorité pour les pays développés doit être de veiller à maintenir et accroître, dans la mesure du possible, le niveau de l'épargne nationale, face à l'intensification probable de la demande de capitaux dans le monde entier. Pour que la zone de l'OCDE dans son ensemble soit fournisseur net de capitaux pour le reste du monde dans les années 90, un excédent d'épargne devra être dégagé dans cette zone, pour la première fois depuis les années 60. Il existe encore des possibilités de stimuler l'épargne des ménages par l'élimination des distorsions fiscales qui encouragent la consommation au détriment de l'épargne. Lorsque des distorsions sont observées, les pays devraient prendre des mesures pour y remédier. Mais, pour les gouvernements Membres de l'OCDE, l'essentiel est de respecter les objectifs relatifs au budget du secteur public -- ou, éventuellement, d'en fixer de plus ambitieux --

afin de dégager l'épargne nécessaire pour que le volume de l'investissement productif soit suffisant au niveau mondial. Une responsabilité particulière à cet égard incombe aux pays qui ont d'importants déficits budgétaire et extérieur courant.

c) Gestion publique et développement

20. De la qualité de la gestion publique dépend la réussite du développement. Pour que les ressources soient affectées aux utilisations les plus rentables et que les incitations destinées à encourager les personnes à créer des richesses réelles soient suffisamment stimulantes, la gestion publique doit être efficace, transparente et objective. Ces qualités ne sont pas toujours aisées à obtenir, dans les pays développés comme dans les pays en développement, mais elles n'en restent pas moins essentielles et il faut leur accorder beaucoup plus d'importance dans de nombreux pays pour qu'un processus de développement dynamique s'instaure.

21. L'Etat exerce ses pouvoirs sans toujours être suffisamment soumis à l'obligation de rendre des comptes, soit faute d'un contrôle démocratique effectif, soit parce que l'Etat en est venu à étendre son emprise économique à un point tel (par l'intervention ou la propriété ou les deux) qu'aucun contrôle efficace ne peut être exercé, même par l'Etat lui-même. Cette situation donne inévitablement naissance à un dispositif pervers d'incitations qui encouragent les agents économiques à tirer parti du rôle de l'Etat dans l'économie -- en obtenant des licences ou des concessions ou des périodes prolongées de protection. Simultanément, la création de richesses véritables tend à se déplacer à l'extérieur du secteur formel parce que la régulation de l'activité économique est inefficace ou inadaptée. On peut voir s'installer un syndrome comportant la constitution d'une élite tirant sa richesse des rentes économiques que lui procure l'Etat, des possibilités de corruption à grande échelle et une corruption à petite échelle mais généralisée, traduisant les problèmes pratiques que la population dans son ensemble rencontre au quotidien. Pareil syndrome est souvent associé à de faibles rentrées d'impôts.

22. Dans une telle situation, l'Etat n'a pas les moyens de fournir les services sociaux ou l'infrastructure physique qui sont essentiels pour le développement. De même, il ne parvient à créer ni la viabilité budgétaire ni, à l'intérieur du pays, le degré d'autorité et de volonté qui sont indispensables au bon ordre de ses affaires intérieures et extérieures. Ainsi, les véritables créateurs de richesse, petits ou grands, intérieurs ou étrangers, ne disposent ni de cet élément de confiance dans l'avenir ni de l'assurance d'une sécurité administrative et personnelle minimale qui sont les clés du processus de l'investissement.

23. C'est pour ces raisons que le thème d'une "bonne administration" ou d'une "bonne gestion", est devenu récemment l'une des principales questions stratégiques de développement. Une action efficace, visant à améliorer véritablement l'efficacité, la transparence et l'objectivité et à mettre fin à la corruption qui s'installe souvent lorsque ces qualités font gravement défaut dans le fonctionnement de l'Etat, passe par l'établissement d'un vaste programme de réforme des institutions et des politiques. Il est essentiel de mettre en place des systèmes efficaces de contrôle démocratique de l'action du pouvoir exécutif, puisqu'en l'absence de mécanismes appropriés de contrôle pour l'opinion publique, la responsabilité de l'Etat restera illusoire. La garantie des droits fondamentaux de l'homme, la conception et le fonctionnement efficace des institutions politiques, le professionnalisme de la fonction publique et la simplification et la réduction du rôle économique de l'Etat doivent être les principaux points du programme de nombreux pays à l'avenir. Toutefois, cette

prescription générale doit être adaptée à la situation particulière de chaque pays et elle ne peut être mise en oeuvre que par les citoyens de chaque pays.

24. Les pays développés ont à d'importants égards une responsabilité particulière à assumer. Premièrement, ils peuvent faire en sorte de prendre des décisions sur des questions touchant les économies en développement et les programmes d'aide en se fondant sur des normes élevées d'efficacité, de transparence et d'objectivité. Des groupes d'intérêts spéciaux des pays développés peuvent détourner à leur profit des décisions qui ont une incidence sur les pays en développement. Les pays développés doivent aussi veiller attentivement à ne pas affecter une aide ou d'autres ressources publiques rares à des projets dont la logique de développement n'est pas convaincante, qui n'ont pas été évalués selon les règles et dont les élites locales ou des personnes du pays bénéficiaire tireront parti de façon disproportionnée. Or, les donateurs des pays développés ont adopté des principes de gestion de l'aide qui ont pour objectif d'affecter une aide ou d'autres ressources publiques rares uniquement aux projets et programmes dont la logique de développement est convaincante et qui ont été évalués selon les règles. Les pays développés doivent veiller au respect de ces principes en toutes circonstances et faire en sorte que l'aide ne serve pas à perpétuer des méthodes d'affectation des ressources inefficaces et inéquitables dans les pays bénéficiaires. Deuxièmement, les pays développés peuvent apporter leur concours en établissant des programmes d'assistance technique non partisans et conçus avec soin pour renforcer les institutions politiques, la défense des droits de l'homme et la réforme de la fonction publique. Enfin, les donateurs font de plus en plus des progrès réalisés dans le domaine d'une "bonne administration" un élément majeur lorsqu'ils doivent décider des pays où l'aide pourra être utilisée de la façon la plus efficace.

B. Questions concernant l'action internationale à mener en vue du développement

a) Ressources et dette

i) Ressources pour le développement

25. Dans les années 90, les flux financiers extérieurs destinés aux pays en développement demeureront vraisemblablement réduits eu égard aux besoins de financement général de ces pays. Si, comme on l'a vu, les pays développés doivent chercher à engendrer des exportations nettes de capital, d'importantes ponctions internes et externes seront opérées sur leur capacité d'épargne et les pressions s'exerçant sur les budgets pourraient demeurer fortes. C'est pourquoi la mobilisation de l'épargne des pays en développement aura un rôle clé dans le financement du développement.

26. Les conditions dont sont assortis les emprunts contractés par les pays en développement sur les marchés privés des capitaux ne s'assoupliront sans doute pas dans l'immédiat. Le durcissement de la concurrence pour l'obtention de capitaux et des taux d'intérêt toujours élevés seront probablement les traits marquants de l'économie mondiale dans les années 90. Si ces conditions s'accompagnent d'une économie mondiale en expansion -- à mesure que la modernisation et la restructuration des économies d'Europe centrale et orientale se confirment et que la reconstruction progresse dans les pays du Golfe -- l'expansion des échanges mondiaux et le raffermissement des prix des produits de base pourraient améliorer les perspectives commerciales des pays en développement et atténuer les problèmes dus à la tension qui règne sur les marchés des capitaux. Si, d'un autre côté, la croissance manque de dynamisme, les arbitrages seront différents. Les tensions pourraient s'atténuer sur les marchés mondiaux des capitaux et les taux d'intérêt pourraient diminuer, mais les termes de l'échange des pays en développement et leurs perspectives d'exportation se détérioreraient, rendant plus difficile la résorption de leurs problèmes d'endettement et leur permettant moins facilement d'attirer des capitaux privés.

27. Les pays de l'OCDE ont réaffirmé que leur détermination à accorder une haute priorité à leur coopération avec les pays en développement ne sera entamée ni par leur soutien aux pays d'Europe centrale et orientale ni par les événements du Golfe. Ils ont reconnu qu'en raison des immenses tâches de développement des années compte tenu à venir, en particulier des efforts énergiques de démocratisation et de réforme des politiques en cours dans le monde en développement, un effort d'aide sensiblement plus important devra être consenti, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Ils ont pris acte de l'objectif déjà fixé par les organisations internationales pour le niveau futur de l'aide au développement (0.7 pour cent du PNB). Les pays de l'OCDE sont convenus, dans le contexte de la récente Conférence de Paris, qu'un accroissement sensible et substantiel du niveau général du financement extérieur devrait être mis à la disposition des pays en développement les moins avancés. Ils ont aussi recommandé à cet effet des options applicables par différentes catégories de pays donateurs.

28. La mobilisation des ressources intérieures aura un rôle stratégique spécial à jouer dans les années 90, conformément à nombre des orientations de la politique du développement exposées précédemment. Le potentiel d'épargne des pays en développement, que l'on constate dans un certain nombre de pays, est beaucoup plus important qu'on ne l'a estimé généralement. La mobilisation de l'épargne intérieure est en elle-même un atout important pour le développement, puisque elle présuppose et encourage l'existence de marchés financiers et renforce l'intermédiation financière dans les économies locales et nationales. A cet égard, l'amélioration de l'environnement dans lequel est appliquée la politique intérieure devrait contribuer à mettre fin à la fuite des capitaux des pays en développement vers les pays développés. L'importance stratégique accordée au développement du secteur privé doit s'accompagner parallèlement du développement d'un secteur financier intérieur solide et ayant une large assise, capable d'engager des opérations avec les petits et moyens emprunteurs et créanciers.

29. Les finances publiques des pays en développement doivent contribuer à la mobilisation et à la répartition efficace des ressources intérieures. Les recettes fiscales doivent augmenter à la suite d'un élargissement de l'assiette de l'impôt à mesure que le développement progresse ; il faut, toutefois, pour cela un environnement favorable à l'entreprise privée, des régimes fiscaux qui soient jugés équitables et puissent être appliqués et, en règle générale, l'efficacité de l'administration doit avoir une image favorable. Du côté des

dépenses, une action résolue visant à éliminer le gaspillage des dépenses, notamment des dépenses militaires excessives, et à cibler plus clairement les dépenses devrait permettre de dégager des ressources pour le développement.

30. Pour attirer les capitaux privés extérieurs, il faut avant tout que l'environnement général des entreprises et l'efficacité de l'administration inspirent confiance. Il faut en outre adapter l'environnement dans lequel sont appliquées les politiques et les réglementations destinées à renforcer le rôle important que pourraient jouer les investissements directs étrangers dans de nombreux pays en développement. Toutefois, en dehors du secteur des ressources naturelles, l'investissement étranger direct jouera vraisemblablement un rôle majeur uniquement dans les pays et les régions où les conditions de l'action gouvernementale ont créé une véritable perspective de développement économique durable et, partant, accru les possibilités sur le marché intérieur, et permis la formation d'une main-d'oeuvre toujours plus compétente susceptible de trouver des débouchés dans les activités d'exportation.

ii) Dette

31. Pour tous les pays dont les problèmes de dette ne sont pas résolus, la priorité essentielle est de contrôler les politiques budgétaire et monétaire. La lutte d'ores et déjà engagée pour y parvenir témoigne des difficultés politiques et des problèmes de politique économique inhérents à cette tâche. Néanmoins, la stabilisation intérieure et le renforcement de la confiance du public dans la politique économique sont les conditions préalables à la réduction des taux d'intérêts réels intérieurs, à une reprise de la croissance des investissements et à la participation effective à une économie mondiale en expansion. La réduction de la dette extérieure a un rôle important à jouer dans ce contexte.

32. Depuis la VIIème session de la CNUCED, les formes et modalités d'allègement de la dette ont été modifiées, dans le dessein d'accélérer la reprise de l'investissement intérieur, des exportations et de la croissance des pays en développement. Les Membres de l'OCDE considèrent que la Résolution relative aux problèmes d'endettement et de développement des pays en développement, adoptée par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à sa trente-septième session tenue en octobre 1990, représente un bon consensus sur la situation de la dette et la nouvelle stratégie destinée à y faire face.

33. Des efforts incessants sont déployés pour remédier aux problèmes des pays fortement endettés se rangeant dans diverses catégories de revenu :

- Pour les pays à faible revenu lourdement endettés, l'allègement de la dette publique s'accompagne d'une augmentation des versements bilatéraux et multilatéraux, notamment ceux de la Facilité d'ajustement structurel, de la Facilité d'ajustement structurel renforcée et du Programme spécial d'assistance en faveur de l'Afrique. Diverses initiatives visant à aider les pays surendettés ont conduit le Club de Paris à définir de nouvelles mesures d'allègement de la dette, en particulier les conditions du sommet de Toronto de 1988 en faveur des pays qui entreprennent des réformes structurelles. Dans le cadre de la "sixième dimension", des fonds de la Banque mondiale sont utilisés pour acheter des dettes commerciales. Enfin, un nombre important de pays donateurs continuent, sur une base bilatérale, à accorder de nouvelles remises de la dette publique ou le financement de rachats de dettes privées ;

- En 1990, le Club de Paris a institué des conditions spéciales à l'intention des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, notamment l'allongement de la durée de remboursement, et, sur une base volontaire, des conversions de dettes limitées ;
- Dans le cadre du plan Brady, un nombre croissant de pays à revenu intermédiaire fortement endettés bénéficient des concours financiers publics de la Banque mondiale, du FMI et du Japon, qui ont permis d'importantes réductions des dettes à l'égard des banques. Plus généralement, une importante réduction de l'endettement s'effectue par les mécanismes du marché (notamment par voie de conversions et de rachats de dettes) ;
- En outre, des propositions ont été faites par plusieurs gouvernements, comme ceux de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, en vue d'instituer de nouvelles mesures de réduction de la dette publique en faveur des pays à faible revenu lourdement endettés et les Etats-Unis s'efforcent de mettre en place l'initiative appelée Entreprise pour les Amériques, dont l'objectif est de promouvoir les investissements, la libéralisation des échanges et la réduction de la dette de l'Amérique latine.

34. Ces mesures témoignent de la souplesse considérable dont font preuve les bailleurs de fonds publics et privés pour répondre aux besoins des pays débiteurs qui mettent en oeuvre des programmes d'ajustement sains.

b) Echanges internationaux et produits de base

35. La mondialisation du commerce international, la croissance des produits à haute-technologie et les connaissances toujours plus nombreuses qu'exige l'infrastructure de production, de distribution et de commercialisation confrontent les pays en développement en général et les pays relativement peu avancés en particulier à des difficultés plus grandes que jamais pour pénétrer sur les marchés mondiaux. Cette observation s'applique de plus en plus aux échanges de produits manufacturés, mais aussi aux échanges de produits de base. La concurrence se durcit entre les producteurs des pays en développement. Ceux qui appliquent une politique commerciale ouverte, qui possèdent les plus fortes capacités humaines et techniques, le cadre plus favorable à l'essor des entreprises et à l'affectation rationnelle des ressources produisent à moindre coût et à la meilleure qualité. Ils continueront à otter des parts de marché aux pays qui sont incapables de soutenir la concurrence dans ces domaines ou ne sont pas prêts à le faire.

36. Au cours de la décennie écoulée, les échanges mondiaux se sont sans cesse accrus plus rapidement que la production, témoignant de la nature de plus en plus internationale de l'activité économique et d'une interdépendance croissante. Les interactions entre les échanges, les investissements et la technologie sont par ailleurs à l'origine d'un mouvement où les marchés nationaux s'effacent pour faire place à une économie de marché mondiale. Ce phénomène montre combien il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour instaurer un système commercial multilatéral plus ouvert. Il est donc crucial de déployer des efforts résolus pour que les négociations d'Uruguay aboutissent dès que possible à des résultats substantiels dans tous les domaines couverts afin de faire pièce au protectionnisme et d'encourager des transformations structurelles nécessaires orientées vers le marché. Le nouveau système commercial renforcé qui sera issu des Négociations devrait progressivement conduire à l'intégration plus complète et plus satisfaisante des pays en développement, et des économies européennes en transition, au

système économique mondial.

37. Dans le contexte des négociations d'Uruguay conduites dans le cadre du GATT, l'inclusion, pour la première fois, de l'agriculture et des "nouveaux domaines" des services, des mesures d'investissement liées aux échanges et de la propriété intellectuelle ont rendu les négociations particulièrement complexes et très étendues. Les pays de l'OCDE reconnaissent l'importance qu'il y a pour tous les pays d'améliorer l'accès au marché et les autres conditions ayant une incidence sur les possibilités d'échanges dans des domaines revêtant une importance particulière pour les pays en développement, comme l'agriculture, les produits tropicaux, les textiles et les produits tirés des ressources naturelles. D'un autre côté, des efforts de réforme structurelle, notamment la réduction des mesures de soutien, doivent être entrepris en commun par les pays développés comme par les pays en développement afin d'éliminer les distorsions de la concurrence internationale et de la répartition des ressources intérieure.

38. Les actions visant à resserrer la coopération régionale, en particulier par la création de zones de libre échange et d'unions douanières, pourraient être utiles et stimuler une nouvelle libéralisation multilatérale. Les exemples les plus avancés de ces dispositifs se trouvent à ce jour dans les pays développés (le Marché unique de la CE pour 1992 ; l'accord de libre échange entre le Canada et les Etats-Unis, l'accord commercial de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Les plans visant à inclure le Mexique dans la zone de libre échange nord-américaine, l'Initiative du Président des Etats-Unis appelée Entreprise pour les Amériques et la proposition faite par la Malaisie à la fin de 1990 en vue de créer un Groupement économique de l'Asie de l'est sont autant d'exemples de pays ayant atteint un stade de développement différent et qui explorent des possibilités de libéralisation des échanges régionaux. Bien que les pays en développement aient formé de nombreux groupements économiques régionaux, ceux-ci, à ce jour, n'ont pas été jugés fructueux pour diverses raisons. Toutefois, il existe de nombreuses possibilités de resserrer la coopération sud-sud. De nouvelles initiatives de coopération entre pays en développement, en particulier en Amérique latine, mettent en évidence le regain d'intérêt porté aux possibilités de coopération entre pays en développement afin d'étayer l'expansion des échanges, le développement économique et, souvent aussi, le progrès politique.

39. D'un effort résolu visant à conclure de façon satisfaisante les Négociations d'Uruguay dépendra l'environnement international des échanges et des produits de base au cours des années 90. Toutefois, un environnement international favorable n'est pas une condition suffisante à l'essor d'un processus de développement durable. Le succès à long terme de la diversification économique et de la croissance appropriée du volume des exportations dépend aussi, manifestement, de la constitution de capacités suffisantes sur le plan de l'offre par des réformes appropriées des structures intérieures et des investissements infrastructurels.

40. Il sera nécessaire de resserrer la coordination des donateurs et des organismes internationaux qui facilitent la production et la commercialisation des produits de base afin d'éviter des divergences dans les conseils dispensés et un surinvestissement potentiel dans des secteurs particuliers, et pour que les projets concernant les produits de base intègrent pleinement les aspects touchant l'environnement. Le Deuxième compte du Fonds commun, dont l'objectif est d'améliorer les capacités concurrentielles par le financement d'activités de recherche et développement, l'amélioration de la qualité et de la productivité et la promotion des marchés, pourrait jouer un rôle utile à cet égard, sous réserve que ses opérations soient totalement intégrées au cadre

économique plus vaste du développement. Il faut toutefois souligner que l'enjeu, essentiellement, ce sont des décennies de progrès fondamental du développement.

41. Les cours internationaux des produits de base durant la décennie écoulée ont été marqués par une extrême instabilité et ces fluctuations se poursuivent. L'expérience montre qu'il est extrêmement difficile d'assurer une stabilisation efficace des prix. Les efforts déployés pour renforcer les accords internationaux de produit par des clauses économiques ne sont susceptibles d'aboutir que si plusieurs conditions sont remplies, et notamment si toutes les parties en cause y tiennent suffisamment, et il faudrait qu'ils se fondent sur l'évolution des prix du marché en longue période. La transparence des marchés est importante ; des échanges de vues et d'informations entre consommateurs et producteurs de produits de base peuvent y concourir. En outre, il faut aussi prendre en compte le fait que les pays en développement deviennent de plus en plus des importateurs nets de produits de base.

42. Compte tenu des tous ces éléments, un programme de coopération internationale dans le domaine des échanges et des produits de base comporterait les volets suivants :

- Les pays de l'OCDE devraient s'engager à faciliter davantage l'accès aux marchés, en particulier dans les domaines qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement ;
- Les pays en développement devraient s'engager à poursuivre et renforcer davantage des politiques d'ajustement structurel intérieures appropriées et à remettre en état et moderniser les infrastructures nécessaires pour pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux ;
- Il conviendrait de rechercher les moyens d'améliorer la transparence des marchés des produits de base par des échanges de vues et d'informations entre producteurs et consommateurs de produits de base ;
- Lorsque les fluctuations des prix des produits de base sont à l'origine de perturbations dans la gestion effective de l'économie, même lorsque des facilités de stabilisation internationales ont été mises en place, comme le FCCFI et le Stabex, l'assistance technique et financière destinée à encourager les pays en développement à utiliser des instruments financiers (comme les opérations de couverture, le swap sur produits et les marchés à terme) pour maîtriser les risques liés aux prix et aux produits de base pourrait ouvrir une voie fructueuse de coopération ;
- Il conviendrait de ménager un rôle actif aux pays en développement dans les échanges et la coopération pour le développement, de façon que les pays en développement ayant réussi offrent un accès plus large aux marchés, des conseils et des orientations, selon les succès remportés dans leur diversification verticale et horizontale ;
- Il conviendrait de se concerter sur la façon de procéder pour que les objectifs de la libéralisation des échanges et de la protection de l'environnement soient complémentaires ;
- Les donateurs et les organismes internationaux devraient coordonner plus étroitement leur action pour faciliter la production et la

commercialisation des produits de base.

c) Services

43. Le rôle important que joue dans le développement le secteur des services est désormais reconnu. Ce vaste secteur joue un rôle clé dans l'évolution économique intérieure et le développement social, et concourt au développement des échanges internationaux. Il est donc d'une importance vitale que tous les pays s'efforcent de parvenir à un accord qui assurerait la libéralisation et l'expansion des échanges de services dans le contexte des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

44. Un nombre croissant de pays en développement sont désormais en mesure de développer leurs exportations de services dans tout un éventail de domaines. En particulier, la création d'une infrastructure adéquate, notamment l'accès aux réseaux informatiques et la valorisation plus poussée des ressources humaines, doivent nécessairement renforcer les possibilités offertes par l'informatique et les télécommunications pour amplifier la contribution du secteur des services au processus de développement.

d) Technologie

45. Tous les pays, tant développés qu'en développement, reconnaissent que c'est de la capacité d'absorber et de maîtriser le progrès technologique et d'en tirer parti que dépend le progrès économique et social dans une économie mondiale qui se globalise. Les enjeux ne sont pas exclusivement de nature technologique, mais ils touchent de multiples facteurs politiques, économiques et sociaux.

46. Les pays en développement doivent impérativement se doter de la capacité d'évaluer, choisir et acquérir ou créer des technologies adaptées à la situation et aux problèmes nationaux qui leur sont propres. L'enjeu est immense si l'on considère que les pays en développement, en particulier les plus démunis d'entre eux, auront besoin de s'appuyer sur toute une gamme de technologies, qui vont des plus élémentaires aux plus pointues. Il est donc impératif que le centre des décisions économiques et de planification des dépenses publiques comporte des spécialistes de la science et de la technologie ; il faut en outre que les questions de science et de technologie soient intégrées au débat et aux décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'économie, tant public que privé. Les systèmes d'éducation ont un rôle vital à jouer -- ils doivent à la fois accumuler des connaissances étendues sur les sciences fondamentales et développer la réceptivité au progrès technologique tout en encourageant la formation d'une masse critique de spécialistes de la science et de la technologie qui adapteront et créeront les technologies nécessaires.

47. Comme pour toutes les autres composantes du développement, les efforts en faveur de la technologie s'orienteront dans la mauvaise direction ou resteront vains si un cadre de politique économique judicieux n'est pas mis en place, dans lequel les marchés donneront des signaux exacts pour stimuler l'innovation technologique et orienter le choix des technologies. Il arrive souvent que la préférence accordée à des technologies trop capitalistiques s'accroisse sous l'effet de certaines pratiques des organismes d'aide et d'intérêts commerciaux. Il importe au plus haut point de corriger ces distorsions, du fait que l'enjeu est l'utilisation efficace de capitaux rares et leur capacité à créer des emplois.

48. Les pays en développement doivent aussi prévoir la protection totale de

la propriété intellectuelle -- nationale ou étrangère -- afin d'encourager la production et l'offre de technologies adaptées à leurs besoins. Un dispositif multilatéral de protection de la propriété intellectuelle est donc essentiel dans l'intérêt des pays en développement. Il importe tout autant d'encourager un secteur privé fort et les investissements directs étrangers afin de donner à l'entreprise le rôle central dans la mise en place et la diffusion du progrès technologique.

49. Les pays en développement les plus démunis, qui dépendent de l'aide, souffrent de handicaps immenses dans le domaine de la science et de la technologie. Les ressources humaines et institutionnelles qui sont essentielles dans le processus de sélection, acquisition et diffusion de la science et la technologie sont pratiquement inexistantes dans ces pays et elles sont de plus en plus distancées par celles des pays en développement qui possèdent ces capacités. Le rôle important de fournisseurs de technologies que jouent les donateurs dans ces pays, dans le cadre des projets qu'ils réalisent et de l'assistance technique qu'ils accordent, ne suffit peut-être pas à résoudre totalement ce problème, et, de ce fait, il peut être lui-même à l'origine de distorsions si les choix technologiques dépendent exclusivement des donateurs et non des priorités et des stratégies fixées par les pays en développement eux-mêmes. Par ailleurs, s'il n'existe pas de mécanismes efficaces de coordination de l'aide, la communauté des donateurs, collectivement, met parfois en place une large gamme de technologies et de matériels sans pour autant créer dans le pays en développement une capacité technologique durable. Il importe donc essentiellement que la communauté des donateurs s'attache à créer une capacité endogène de maîtrise de la technologie dans ces pays. Les récents rapports du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (CNUSTD) et les orientations qui se dégagent de la réunion d'experts du CAD tenue en mai sur le rôle de la science et de la technologie dans la coopération pour le développement (Voir La gestion du progrès technologique dans les pays moins avancés, OCDE, 1991) offrent un cadre permettant d'aborder ces problèmes. On trouve aussi des indications importantes dans le rapport de la Commission du sud et, en particulier pour ce qui est des pays les moins avancés, dans le Programme d'action de la conférence de Paris (para. 104-105).

50. La coopération technologique internationale a un rôle très important à jouer pour aider les pays en développement à maîtriser la science et la technologie afin de résoudre leurs problèmes de développement. Il est essentiel de définir et d'utiliser des mécanismes de concertation susceptibles d'assurer que les connaissances et les ressources scientifiques et technologiques mondiales contribuent de façon appropriée au progrès du processus de développement et à la solution des problèmes à la fois nationaux et mondiaux auxquels sont confrontés les pays en développement. De très nombreux réseaux formels et informels réunissant des connaissances provenant du monde entier oeuvrent déjà pour définir et attaquer les problèmes des pays en développement en coordination avec les experts et les centres de recherche locaux. Il existe de multiples possibilités de renforcer ces réseaux et, si cela est nécessaire, de les compléter.